Indemnisation assurance adverse

une facture quelconque de remise en état, comme je l'ai déjà dit

facture quelconque

Par xela2903
Bonjour Des arbres de la mairie sont tombés sur notre terrain et occasionné des dégâts. Après plusieurs mois de bataille, la compagnie de la mairie a versé les fonds à ma compagnie. Mais cette dernière refuse de nous verser d un coup cette somme et attende la facture globale. Les fonds ne lui appartenant pas, Est ce normal qu il ne nous versé pas ce que la compagnie adverse nous à indemnisée? Cdlt
Par chaber
bonjour
Une victime a droit à indemnisation et elle en fait ce qu'elle veut.
La mairie par son assureur a reconnu sa responsabilité en réglant la réclamation du recours.
Votre assureur doit vous faire parvenir le règlement sans exiger une facture quelconque, ce qui est illégal dans le cas présent. Si l'adversaire a versé 1000? à votre assureur il vous doit 1000?
Il faut saisir le médiateur, service client, de votre assurance par LRAR en joignant les document justificatifs
Par pasdesushi
BONJOUR marque de politesse
Il est possible que votre assureur vous a indemnisé en valeur vétusté déduite, elle va exiger de lui présenter une facture des travaux pour vous indemniser en valeur à neuf, c'est une pratique courante et surtout qui relève du contrat. Regardez dans les conditions générales ça doit être normalement stipulé.
conditions générales du forum; marques de politesse
Par chaber
@pasdesuhsi
Il est possible que votre assureur vous a indemnisé en valeur vétusté déduite, elle va exiger de lui présenter une facture des travaux pour vous indemniser en valeur à neuf, c'est une pratique courante et surtout qui relève du contrat.
Nous n'en sommes plus à ce stade, la mairie ayant réglé l'assureur de xela2903. Son assureur n'a plus à lui réclamer

Si son assureur a indemnisé vétusté et franchise éventuelle déduite. Il lui est redevable de ces postes sans exiger une